

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 1649-00-2011 ET 1650-00-2011

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 28 février 2011, les règlements suivants :

- **Règlement 1649-00-2011** décrétant des travaux d'installation de clôtures dans les Bourgs de la Capitale, à divers endroits, ainsi qu'un emprunt de 252 000 \$ à cette fin;
- **Règlement 1650-00-2011** décrétant des travaux de construction de bassins de rétention sur le site du boisé Louis-Philippe-Vézina et le long de la rue Crémazie ainsi qu'un emprunt de 395 000 \$ à cette fin.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 14 mars 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2011.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 16 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.